

N° 7

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SÉANCE DU VENDREDI 5 OCTOBRE 1962

---

*Onze heures du matin*

PRIÈRE

M. Dinsdale, membre du conseil privé de la reine, dépose devant la Chambre,—Accord conclu le 28 mai 1962 entre les gouvernements du Canada et de la province du Manitoba, en vue de l'aménagement du canal régulateur de crue de la région métropolitaine de Winnipeg, destiné à détourner les eaux de la rivière Rouge en amont de Winnipeg et à les acheminer en aval de cette ville, afin de régulariser la crue des eaux.

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Chaplin, appuyé par M. Vincent: Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le major-général George-P. Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Le débat se poursuit;

M. MacEachen, appuyé par M. Cardin, propose l'amendement qui suit: Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

«Nous faisons respectueusement observer à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence en omettant de soumettre aussitôt que